Enseignement supérieur
Québec

Direction de l'accès à l'information et des plaintes

Québec, le 30 avril 2024

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/23-608

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, pour laquelle vous avez apporté des précisions le 12 févier 2024, visant à obtenir les documents suivants :

- Les documents reçus par le ministère quant au projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé qui a été publié dans la Gazette Officielle le 1er mars 2023, avant le 20 avril 2023;
- Les échanges par courriels datant de moins de trois (3) mois concernant ce projet de règlement.

Vous trouverez ci-annexé les documents pouvant répondre partiellement à votre demande. Toutefois, certains renseignements ont été caviardés et d'autres documents ne peuvent vous être communiqués conformément aux restrictions décrites ci-dessous.

Des documents sont formés en substance de renseignements financiers ou techniques fournis par des tiers. Ainsi, ces renseignements de nature confidentielles et traités de façon confidentielle par ces tiers ne peuvent pas vous être transmis selon les articles 14, 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »).

Certains des documents visés contiennent ou sont formés en substance, d'analyses, d'avis et de recommandations effectués dans le cadre d'un processus décisionnel en cours. La décision de ne pas vous les transmettre s'appuie sur les articles 14, 37 et 39 de la Loi.

…2

Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 27e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 528-6060
Télécopieur : 418 643-1602
acces@education.gouv.qc.ca

D'autres documents sont des « documents du cabinet de la ministre » ou ont été produits pour son compte, destinés au Conseil exécutif, des versions de textes règlementaires ou des analyses s'y rapportant. Suivant les articles 33, 34 et 36 de la Loi, nous ne pouvons pas vous les transmettre.

Il en est de même pour tous les documents qui relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme public. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, aux coordonnées suivantes :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE
Pierre Bouchard
Secrétaire général
710, place D'Youville, 6e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Tél. : 418 691-5656
Téléc. : 418 646-6497
accesinformation@economie.gouv.qc.ca

Enfin, tous les renseignements étant susceptibles de révéler des renseignements personnels ou confidentiels ont été élagués des documents, et ce, en application des articles 31, 53, 54, 56 et 59 de la Loi.

Vous trouverez en annexe une reproduction des articles de la Loi ainsi mentionnés.

Une décision distincte vous sera transmise par le ministère de l'Éducation en réponse à votre demande sous le numéro 23-604.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 41

Éric Beauregard

De: Éric Beauregard
Envoyé: 3 novembre 2023 11:39
À: Nathalie Bilodeau
Objet: RE: calendrier Modif du Règlement

C'est Berchmans. C'est lui-même qui le dit à notre SG dans les courriels plus bas.
Quand il va nous revenir et nous dire que tout est ok avec notre AIR, c'est ça qui attestera de la conformité.

Eric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé

De : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 3 novembre 2023 09:40
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: calendrier Modif du Règlement

Enseignement supérieur
Québec

Allô,

Je ne sais pas encore.

Je vais lui écrire aujourd'hui pour lui donner nos commentaires sur certaines questions dont nous n'avons pas eu le temps de discuter hier. Je lui demanderai à quel moment il pense nous présenter une version finale considérant que lundi prochain, avec l'équipe de travail, on se rencontre pour échanger sur les points restés en suspens hier. J'espère être en mesure d'envoyer nos derniers commentaires à Gabriel lundi prochain.

Tu me disais que c'est le MEIE qui va vérifier la conformité de notre AIR. Sais-tu si c'est la même personne avec qui nous travaillons, soit Berchmans, ou si nous devons nous référer à quelqu'un d'autre? Je peux aussi lui poser la question directement.

Bonne journée!

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 3 novembre 2023 09:14

À : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: calendrier Modif du Règlement

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Nathalie,

Sais-tu quand la DAJ va nous déposer les textes finaux? Il faudra mettre à jour le calendrier en fonction de cette information et aussi pour ce qui concerne la validation de conformité de l'AIR.
Merci

Eric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé

De : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 30 octobre 2023 15:32
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : calendrier Modif du Règlement

Enseignement supérieur
Québec

Pour ton info avant la rencontre de 16h..

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Simona Pavel
À : Lucie Cormier
Cc : Marc-André Thivierge
Objet : Projet de règlement - SC 65801
Date : 19 décembre 2023 09:13:04

Bonjour Lucie,

Petit suivi sur le dossier en objet : demain est la date limite pour inscrire le dossier au DOSSDEC afin que celui-ci puisse être présenté au Conseil des ministres du 14 janvier.

Pour le MES, le dossier est au cabinet. Au MEQ, il est au niveau de la SM. Peux-tu faire quelque chose ? Voir le calendrier ajusté dans la note. On est déjà très serré pour que les modifications soient en vigueur en juillet 2024. Il faut qu'il soit présenté le 14 janvier au Conseil des ministres.

Merci et bonne journée.
Simona

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Valérie Vincent

De: Éric Beauregard
Envoyé: 6 novembre 2023 15:55
À: Marc-André Thivierge
Cc: Christian Lavoie; Valérie Vincent
Objet: TR: nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé
Pièces jointes: Tableau échéancier_2023-11-06.docx

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Marc-André,

Tu trouveras ci-joint l'échéancier des travaux du projet de modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.
Une entrée en vigueur le 1er juillet est toujours possible si toutes les étapes restantes se déroulent bien.

N'hésite pas si tu as des questions.
Merci

Eric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé

De : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 novembre 2023 14:55
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Éric,

Voici le calendrier modifié en date d'aujourd'hui.

Bonne journée!

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Gabriel Girard
A :	Rim Bhairi
Objet :	TR: 22-216 : Traductions
Date :	11 décembre 2023 15:45:51
Pièces jointes :	CC-2022-000216 Avis_prepub_Reglt_LEP_A.docx CC-2022-000216 Reglement-LEP_A.docx

Gabriel Girard, avocat
Ministère de la Justice
Direction des affaires juridiques
Éducation et Enseignement supérieur
Culture et Communications

1126 Grande Allée Ouest, 5e étage
Québec
Tél : 418 643-3747 poste 2831
gabriel.girard@education.gouv.qc.ca

De : Gabriel Girard
Envoyé : 8 décembre 2023 16:27
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Carl-Éric Dion <Carl-Eric.Dion@education.gouv.qc.ca>; Patricia Lavoie <Patricia.Lavoie@education.gouv.qc.ca>
Objet : 22-216 : Traductions

Bonjour Éric,

Tu trouveras en pièce jointe les versions anglaises du règlement et de l'avis en version word.

Je te transmets les versions xml et la version pdf dès que je les recevrai.

Bonne fin de journée,

Gabriel Girard, avocat
Ministère de la Justice
Direction des affaires juridiques
Éducation et Enseignement supérieur
Culture et Communications

1126 Grande Allée Ouest, 5e étage
Québec
Tél : 418 643-3747 poste 2831
gabriel.girard@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Bassira Côté
A :	Rim Bhairi
Objet :	RE: Édition du document Analyse règlementaire
Date :	31 janvier 2024 11:32:07
Pièces jointes :	image006.png image010.png image014.png image001.png image002.png image004.png image005.png image007.png

---

C'est bon. Le PDF sera prêt demain

Merci du suivi.

Bassira

De : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 31 janvier 2024 11:22
À : Bassira Côté <bassira.cote@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Édition du document Analyse règlementaire

Bonjour Bassira,

Désolée pour les délais. Je pensais t'avoir répondu, …mais non!

En fait, on fera la publication de l'AIR sur le site Web au même moment que la publication à la Gazette officielle du Qc. Toutefois, je n,ai pas une date encore, car la note est toujours bloquée au MEQ pour signature. Une fois signée par le MEQ et par le MES, on ira au CT et au CM, puis la CCEP, et c,est après ces trois passages qu'on ira à la Gazette officielle et donc l'affichage au site Web.

Je te tiendrai au courant de l'évolution du dossier.

Merci encore pour ta collaboration.

Rim Bhairi | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Bassira Côté <bassira.cote@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 25 janvier 2024 13:45
À : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Édition du document Analyse règlementaire

Bonjour Rim,

Tout semble bien ok. Dis-moi, sais-tu à quelle date le document devra être mis en ligne ? Je t'avoue que je ne suis pas certaine des dates…

Merci !

De : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 janvier 2024 13:21
À : Bassira Côté <bassira.cote@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Édition du document Analyse règlementaire

Bonjour Bassira,

Voici le document_Analyse d'impact_ avec les infos demandées.

S'il y a quoi que ce soit, fais-moi signe.

PTI : Le MEQ a jusqu'au 29 janvier pour signer la note. Après signature, je te ferai signe pour la suite des choses. Ça ne sert à rien de changer pour le moment.

Merci encore.

Rim Bhairi | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Bassira Côté <bassira.cote@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 janvier 2024 13:59
À : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Édition du document Analyse règlementaire

De : Bassira Côté
Envoyé : 23 novembre 2023 08:20
À : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Édition du document Analyse règlementaire

Bonjour Nathalie,

Donc, pour l'édition du document, c'est bien beau de le publier dans le gabarit du MEI.
En pièce jointe, la page de crédit que tu pourras insérer dans ton document et le petit aide-mémoire pour les métadonnées.

Je te reviens pour la page Web.

Bonne journée!

Bassira Côté | Conseillère en communication

Direction générale des communications
Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Enseignement supérieur

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Valérie Vincent

De: Éric Beauregard
Envoyé: 6 novembre 2023 16:04
À: Marc-André Thivierge
Cc: Christian Lavoie; Valérie Vincent
Objet: RE: nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé
Pièces jointes: Tableau échéancier_2023-11-06.docx

Enseignement supérieur Québec

J'ai enlevé le petit bout qui était raturé vers la fin.
Est-ce qu'il y avait autre chose qui clochait à tes yeux?

Eric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé

De : Marc-André Thivierge <marc-andre.thivierge@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 novembre 2023 15:58
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Vincent <valerie.vincent@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé

Enseignement supérieur Québec

Ok. merci. content de voir qu'on peut y arriver.
Vas-tu me préparer une version au propre pour que je fasse suivre à Marc Sirois ?
MA

De : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 novembre 2023 15:55
À : Marc-André Thivierge <marc-andre.thivierge@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Vincent <valerie.vincent@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Marc-André,

Tu trouveras ci-joint l'échéancier des travaux du projet de modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.
Une entrée en vigueur le 1er juillet est toujours possible si toutes les étapes restantes se déroulent bien.

N’hésite pas si tu as des questions.
Merci

Eric Beauregard
Directeur de l’enseignement privé

De : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 novembre 2023 14:55
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Éric,

Voici le calendrier modifié en date d’aujourd’hui.

Bonne journée!

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère
Direction de l’enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l’Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Nathalie Bilodeau
A : Rim Bhairi; Anne-Marie L"heureux; Éric Malenfant
Objet : AIR Révisée
Date : 22 novembre 2023 11:05:54
Pièces jointes : 23-404_AIR_MES_MEQ_VF_2023-11-14_REV-IT_CQ-GT.docx
image003.png
image004.png
image005.png
image006.png
image007.png
image008.png
image009.png
image010.png
image011.png
image012.png
image013.png

Bonjour,

Nous venons de recevoir la révision linguistique de l'AIR.

Je l'ai déposé dans Teams. Je vais mettre à jour le document et s'il y a des questions de fond, je vous interpellerai pour une petite rencontre d'équipe pour discussion.

Rim, j'ai aussi enregistré le document dans le dossier dans le K, dans la section Révision linguistique.

Merci pour votre collaboration.
Bonne journée!

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère experte
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Valérie Vincent

De: Marc-André Thivierge
Envoyé: 19 décembre 2023 09:09
À: Éric Beauregard
Cc: Simona Pavel; Valérie Vincent; Christian Lavoie
Objet: RE: Projet de règlement - SC 65801

Enseignement supérieur Québec

Merci du suivi Éric.
Je relance côté SG.
MA

De : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 décembre 2023 08:25
À : Marc-André Thivierge <marc-andre.thivierge@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Simona Pavel <simona.pavel@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Vincent <valerie.vincent@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de règlement - SC 65801

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Petit suivi sur le dossier en objet : demain est la date limite pour inscrire le dossier au DOSSDEC afin que celui-ci puisse être présenté au Conseil des ministres du 14 janvier.
Pour le MES, le dossier est au cabinet. Au MEQ, il est au niveau de la SM.

Merci et bonne journée.

Eric Beauregard | Directeur
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Cercle des jeunes leaders

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Éric Beauregard

De: Nathalie Bilodeau
Envoyé: 24 novembre 2023 14:05
À: Éric Beauregard
Objet: Règlement modifié - version présentée à la direction de la DAJ
Pièces jointes: Reglement-LEP-231124 (01)_version provisoire.pdf

Enseignement supérieur
Québec

Allô Éric,

Pour ton information, voici la version présentée à al directrice de la DAJ.

Il est possible qu'elle y apporte quelques modifications.
Ce n'est donc pas la version officielle finale.

Bonne journée!

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère experte
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Nathalie Bilodeau
A :	Gabriel Girard; Renée-Claude Ouellet
Cc :	Rim Bhairi; Anne-Marie L"heureux; Éric Malenfant
Objet :	projet de Règlement modifié - réponse aux questions
Date :	22 novembre 2023 10:46:56
Pièces jointes :	Reglement-LEP-231117_MES_MEQ_2022-11-22.docx image003.png image004.png image005.png image006.png image007.png image008.png image009.png image014.png image015.png image016.png image017.png

---

Bonjour Gabriel et Renée-Claude,

Voici, dans le dossier en pièce jointe, les réponses aux questions.

Comme vous le savez, nous souhaitions déposer ce dossier à nos ministres respectifs demain, le 23 novembre. De toute évidence, ce ne sera pas possible, mais nous souhaitons quand même ne pas trop retarder le dépôt du dossier.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Je vous remercie.

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère experte
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Naoual Belbouhali
A :	Rim Bhairi
Objet :	RE: 22-216: Règlement LEP VA
Date :	19 janvier 2024 14:58:52
Pièces jointes :	image010.png image013.png image017.png image001.png image002.png image004.png image005.png

Bonjour Rim,

C'est fait.

Bonne journée,

Naoual Belbouhali (elle) | Adjointe administrative
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 15 janvier 2024 14:55
À : Naoual Belbouhali <naoual.belbouhali@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: 22-216: Règlement LEP VA

Bonjour Naoual,

La DAJ nous a fait parvenir trois nouveaux documents (Il s'agit de la version anglaise de l'avis de prébub et du projet du Règlement en format pdf et en format xml)

Je les ai enregistrés ici : K:\GRP\DEC\Bureau de la conformité\3. Travaux du Bureau\1. Travaux en cours\Règlement d'application sur LEP\SC-65801_commande 4_2023.11.29\Nouveaux documents à ajouter dans Syged

Merci de les ajouter dans le Syged (SC-65801)

Rim Bhairi | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 15 janvier 2024 13:48
À : Gabriel Girard <gabriel.girard@education.gouv.qc.ca>; Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: 22-216: Règlement LEP VA

Merci Gabriel.

@Rim Bhairi Je te laisse voir avec Naoual pour que les documents soient ajoutés au SC.
Merci beaucoup.

Eric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé

De : Gabriel Girard <gabriel.girard@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 15 janvier 2024 13:33
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>; Patricia Lavoie <Patricia.Lavoie@education.gouv.qc.ca>; Carl-Éric Dion <Carl-Eric.Dion@education.gouv.qc.ca>
Objet : 22-216: Règlement LEP VA

Bonjour Éric,

Tu trouveras en pièce jointe les versions anglaise du règlement et de l'avis en format XML ainsi qu'en format PDF.

Bonne journée,

Gabriel Girard, avocat
Ministère de la Justice
Direction des affaires juridiques
Éducation et Enseignement supérieur
Culture et Communications

1126 Grande Allée Ouest, 5e étage
Québec
Tél : 418 643-3747 poste 2831
gabriel.girard@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Nathalie Bilodeau
A :	Éric Beauregard; Annie Aubin
Cc :	Rim Bhairi; Anne-Marie L"heureux; Éric Malenfant
Objet :	Mémoire accompagnant le projet de modification du Règlement
Date :	17 novembre 2023 11:46:10
Pièces jointes :	MÉMOIRE_Modif_Règlement_App_2023-11-17_VF.docx image003.png image004.png image005.png image006.png image007.png image008.png image009.png image010.png image011.png image012.png image013.png

---

Bonjour Annie et Éric,

Voici le Mémoire qui accompagnera le projet de modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Il fera également partie des documents qui accompagneront la Note qui sera transmise à nos deux ministres la semaine prochaine.

Nous souhaitons une réponse de votre part, d'ici le lundi 20 novembre 2023, en fin de journée.

Je vous remercie.

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère experte
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Nathalie Bilodeau
A : Éric Beauregard; Annie Aubin
Cc : Rim Bhairi; Anne-Marie L"heureux; Éric Malenfant
Objet : Règlement modifié - votre approbation svp
Date : 16 novembre 2023 14:50:47
Pièces jointes : Reglement-LEP-231116_VF.docx
image003.png
image004.png
image005.png
image006.png
image007.png
image008.png
image009.png
image010.png
image011.png
image012.png
image013.png

Bonjour Annie et Éric,

La DAJ a complété l'écriture du Règlement modifié avec les modifications demandées (voir la pièce jointe).

La DAJ attend notre approbation avant de transmettre ce Règlement modifié à son directeur. Lorsque nous aurons la version approuvée par la direction de la DAJ, nous pourrons joindre le Règlement modifié à la Note qui sera transmise à nos deux ministres.

Nous souhaitons une réponse d'ici le *lundi 20 novembre 2023, en fin de journée*.

Je vous remercie.

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Bassira Côté
A : Rim Bhairi
Objet : TR: Dépôt du document d"analyse d"impact règlementaire sur Québec.ca
Date : 10 janvier 2024 13:58:32

De : Bassira Côté
Envoyé : 7 décembre 2023 08:09
À : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Yolande Bruneau <Yolande.Bruneau@education.gouv.qc.ca>; Emilie Gosselin <Emilie.Gosselin@education.gouv.qc.ca>
Objet : Dépôt du document d'analyse d'impact règlementaire sur Québec.ca

Bonjour Nathalie,

Je devais te revenir avec une proposition d'emplacement pour le dépôt du document d'analyse d'impact règlementaire. Nous proposons que le document soit déposé dans la section Lois et règlements de la page du Ministère, sous Enseignement collégial : https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/enseignement-superieur/lois-et-reglements
Même chose pour le MEQ : https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/lois-et-reglements

Laisse-moi savoir si cela vous convient, mais ce serait le meilleur emplacement selon nous.

Bassira Côté I Conseillère en communication

Direction générale des communications
Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Enseignement supérieur

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Éric Beauregard

De: Éric Beauregard
Envoyé: 24 novembre 2023 12:00
À: Éric Malenfant
Objet: TR: Tableau échéancier à jour - dossier projet de modification du Règlement
Pièces jointes: Tableau échéancier_2023-11-24.docx

Au cas où tu l'avais pas reçu.
Merci

Eric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé

De : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 novembre 2023 11:06
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Annie Aubin <Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca>
Objet : Tableau échéancier à jour - dossier projet de modification du Règlement

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Voici le calendrier à jour avec les réponses, surlignées en jaune, aux questions du MEQ.
Il est également déposé dans Teams.

Bonne journée!

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère experte
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Nathalie Bilodeau
A :	Gabriel Girard
Cc :	Rim Bhairi
Objet :	Règlement - commentaires
Date :	15 novembre 2023 17:16:32
Pièces jointes :	Reglement-LEP-231115_MEQ_MES.docx image003.png image004.png image005.png image006.png image007.png image008.png image009.png image010.png image011.png image012.png image013.png

---

Bonjour Gabriel,

Voici nos commentaires et quelques questions.

On s'en parle.

Je te remercie.

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Éric Beauregard
A :	Rim Bhairi; Anne-Marie L"heureux
Cc :	Annie Aubin; Christian Lavoie
Objet :	TR: Projet de règlement modifiant le Règlement d"application de la LEP
Date :	1 décembre 2023 09:05:17
Pièces jointes :	image007.png image008.png image011.png image012.png image013.png image014.png

---

PVI.

Eric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé

De : Patricia Lavoie <Patricia.Lavoie@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 décembre 2023 09:04
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la LEP

Bonjour,

Je vous confirme que le projet de règlement est en cours de finalisation. Il devrait cheminer dans les prochains jours.

Bonne journée!

Patricia Lavoie, avocate
Directrice
Direction des affaires juridiques Culture et Communications,
Éducation et Enseignement supérieur
Direction générale des affaires juridiques – Ministères-clients
Sous-ministériat des affaires juridiques
Ministère de la Justice du Québec

1126, Grande Allée Ouest, 5e étage
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone: 418 643-3747 poste 3642
Télécopieur: 418 646-6849
Courriel: patricia.lavoie@education.gouv.qc.ca
www.justice.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité : Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

De : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 29 novembre 2023 15:16
À : Patricia Lavoie <Patricia.Lavoie@education.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la LEP

Bonjour M^{e} Lavoie,

On m'indique que vous avez reçu le projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé pour validation/approbation.
Comme les délais sont serrés pour les étapes suivantes, êtes-vous en mesure de m'indiquer à quel moment nous pouvons nous attendre à un retour de votre part?

Merci beaucoup et bonne fin de journée.

Eric Beauregard | Directeur
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Nathalie Bilodeau
A :	Gabriel Girard; Renée-Claude Ouellet; Ève Ringuette
Cc :	Anne-Marie L"heureux; Éric Malenfant; Rim Bhairi
Objet :	Article 5 complet
Date :	8 novembre 2023 09:05:38
Pièces jointes :	Tableau_Règlement modifié DAJ 2023-11-08.docx image003.png image004.png image005.png image006.png image007.png image008.png image009.png image014.png image015.png image016.png image017.png

---

Bonjour,

Voici le document avec la position du MEQ sur l'article 5.

Bonne journée!

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Nathalie Bilodeau
A :	Gabriel Girard; Renée-Claude Ouellet; Ève Ringuette
Cc :	Rim Bhairi; Anne-Marie L"heureux; Éric Malenfant
Objet :	Tableau comprenant nos questions et commentaires
Date :	7 novembre 2023 16:31:11
Pièces jointes :	Tableau_Règlement modifié DAJ 2023-11-07.docx image003.png image004.png image005.png image006.png image007.png image008.png image009.png image010.png image011.png image012.png image013.png

---

Bonjour,

Voici à la suite de notre rencontre d'aujourd'hui, nos questions et réponses soit dans la colonne de droite ou parfois en mode commentaires dans la marge.

Il nous reste bien peu de travail à faire. Notre dernière rencontre aura lieu demain de 13h à 13h30.
Il reste la décision du MEQ concernant l'article 5.1, puis notre décision commune concernant l'article 17.1.
À ce sujet, nous avions une question sur les enjeux d'ajouter la sollicitation à l'offre de service.

Merci

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Éric Beauregard
A : Nathalie Bilodeau; Rim Bhairi
Objet : TR: Nouveau calendrier Modification du Règlement d"application de la Loi sur l"enseignement privé
Date : 6 novembre 2023 19:13:07
Pièces jointes : Tableau échéancier_2023-11-06.docx

PVI

Eric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé

De : Marc-André Thivierge <marc-andre.thivierge@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 novembre 2023 17:30
À : Marc Sirois <marc.sirois@education.gouv.qc.ca>
Cc : Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Simona Pavel <simona.pavel@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé

Bonjour Marc,

Tu trouveras ci-joint l'échéancier des travaux du projet de modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Une entrée en vigueur le 1er juillet est toujours possible si toutes les étapes restantes se déroulent bien.

Selon les échanges avec notre secrétariat général, on va pouvoir sortir rapidement l'analyse d'impact réglementaire. Le tout a été discuté avec le SG du MEQ.

N'hésite pas si tu as des questions.
Merci et bonne soirée,

Marc-André

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de l'enseignement privé (C-E9.1, r.1)

Calendrier

Échéance	Action	Responsabilité
ÉTAPE 1 : MÉMOIRE ET PROJET DE RÈGLEMENT		
ÉTAPE 2 : NOTE EXPLICATIVE ET DÉCRET		
17 avril 2023	Écrire au secrétariat général pour demander de nous faire acheminer les avis le plus tôt possible	MES-MEQ
20 avril 2023	Transmettre à la DEP-MES le tableau comprenant tous les commentaires des avis reçus par la DEP-MEQ	MEQ
3 mai 2023	La DEP-MES compilera l'ensemble des commentaires **(avec ceux de la CCEP)** sur un seul document et le fera parvenir à la DEP MEQ ainsi qu'à la DAJ Envoi du tableau aux collègues pour commentaires	MES MES et MEQ
12 mai 2023	Avoir reçu et compilé tous les commentaires de nos directions respectives et la DEP-MEQ transmet le tableau compilé à la DEP-MES.	MES-MEQ MEQ
17 mai 2023	La DEP-MES envoie le tableau comprenant tous les commentaires des deux DEP à la DEP-MEQ.	MES
25 mai au 21 juin 2023	Rencontre des équipes de travail des DEP MES et MEQ pour analyser tous les commentaires reçus.	MES-MEQ
12 juin 2023	Réception de l'approbation – commentaires de la direction (DEP) du MES :	MES = ok
12 juin 2023	**Le MEQ souhaite obtenir l'approbation de leurs autorités avant d'approuver les changements proposés.**	**MEQ**
03 juillet 2023	Le MES fait la synthèse des commentaires des deux DEP et l'envoi aux directeurs des deux DEP MES-MEQ	MES
16 août 2023	Le MES a fait monter une Note pour le SMA du MEQ pour son approbation.	MES
30 août 2023	Approbation par le SMA du MEQ d'une note explicative (SG-65801 com3) du MES sur la proposition de la modification concernant le cautionnement à la suite de l'analyse des commentaires après la publication du 1er mars 2023 à la Gazette officielle du Québec	MEQ
1er septembre 2023	Rencontre des DEP MES et MEQ	MES - MEQ
12 septembre 2023	Rencontre des SMA du MES et du MEQ concernant la Note déposée dans SYGED	MES - MEQ
Le 12 septembre 2023 **20 novembre 2023**	Envoi à la DAJ pour échanges et écriture des articles modifiés **en prévision d'une 2e prépublication** **La DAJ voit la nécessité d'une 2e publication à la Gazette, car les modifications au Règlement sont trop importantes.** **Réception du nouveau projet de Règlement**	MES DAJ DAJ

ÉTAPE 3 : MÉMOIRE ET PROJET DE RÈGLEMENT EN VUE D'UNE 2ème PRÉPUBLICATION		
09-11-2023	Analyse d'impact réglementaire (AIR) – écriture Approbation de MES-MEQ- directeurs	MES - MEQ
09-11-2023	Réception de : Attestation de conformité de l'AIR : par le MES-MEQ	Berchmans Ntibashoboye, MEIE
20-11-2023	Réception du nouveau projet de Règlement	DAJ
22-11-2023	Réception de : AIR - Révision linguistique	MES
23-11-2023	Transmission de : Mémoire, demande d'avis à la Commission consultative de l'enseignement privé. – **AIR en version révisée seulement, pas de mise en page DCOM** avis de publication, projet de règlement aux ministres (MES et MEQ),	MES DAJ
23-11-2023	Transmission de l'AIR à la DCOM pour mise en page	MES
18-12-2023	Approbation de la ministre MES	Cabinet
18-12-2023	Approbation par le ministre MEQ	Cabinet
	AIR - mise en page par la DCOM selon les ajustements des ministres	MES
20-12-2023	Transmission au Secrétariat du Conseil exécutif Dépôt DOSDEC	Secrétariat général MES
	Lettre à la Commission consultative de l'enseignement privé **(délai de 90 jours prévu article 105 de la LEP)**	Secrétariat général MES
17-01-2024	Avis et projet de règlement : approbation	Conseil des ministres
31-01-2024	Avis et projet de règlement : publication à la **Gazette officielle** du Québec **ET dépôt de l'AIR sur les sites Web MEQ et MES**	SG du Conseil exécutif
16-03-2024	Fin de la période de consultation de 45 jours	
30-04-2024	Réception de l'Avis de la Commission consultative de l'enseignement privé	Ministres MES et MEQ
ÉTAPE 4 : NOTE EXPLICATIVE ET DÉCRET		
18-03-2024	Écrire au secrétariat général pour demander de nous faire acheminer les avis le plus tôt possible	MES - MEQ
01-04-2024 **2 semaines**	Analyse des commentaires reçus et envoie de la synthèse des commentaires aux deux directeurs MES - MEQ	MES - MEQ
02-04-2024	Approbation des directeurs des deux DEP MES-MEQ,	MES
02-04-2024 **16-04-2024**	Envoi à la DAJ pour échanges et écriture des articles modifiés, s'il y a lieu **La DAJ va se positionner sur la nécessité d'une 3e publication à la Gazette si les modifications du Règlement sont trop importantes et écrit le nouveau règlement**	MES DAJ
16-04-2024	Transmission de la Note explicative, avis de publication et décret aux cabinets MES/MEQ	MES
15-05-2024	Approbations des ministres MES/MEQ **(4 semaines)**	Cabinets MES/MEQ

20-05-2024	Transmission au Secrétariat du Conseil exécutif	Secrétariat général MES
05-06-2024	Avis et décret : approbation (2 semaines)	Conseil des ministres
19-06-2024	Avis et décret : publication à la Gazette officielle du Québec **(2 semaines – mercredi)** **ou Nouvelle publication à titre de projet si bcp de modifications avec un nouvel échéancier**	
19-062024	Lettre aux collèges privés et aux établissements d'enseignent privés	MES - MEQ
01-07-2024 **Avec mesures transitoires de 6 mois**	**Entrée en vigueur du règlement**	

De :	Nathalie Bilodeau
A :	Rim Bhairi; Anne-Marie L"heureux; Éric Malenfant
Objet :	TR: Complément de question
Date :	6 novembre 2023 08:57:19
Pièces jointes :	image003.png image004.png image005.png image006.png image007.png image008.png image009.png image014.png image015.png image016.png image017.png

Pour votre information, voir ci-dessous.

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère experte
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Berchmans Ntibashoboye <Berchmans.Ntibashoboye@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 3 novembre 2023 16:30
À : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Complément de question

PVI

Les personnes de contact de l'AIR en préparation.

De : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 3 novembre 2023 16:04
À : Berchmans Ntibashoboye <Berchmans.Ntibashoboye@economie.gouv.qc.ca>
Cc : Vincent Piquette <Vincent.Piquette@mes.gouv.qc.ca>; Anne Rochette <Anne.Rochette@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Complément de question

Bonjour Berchmans,

Pour les deux noms à mettre dans le document, il a été convenu d'indiquer ces deux noms :

MEQ
Anne Rochette, secrétaire générale adjointe
anne.rochette@meq.gouv.qc.ca

MES
Isabelle Taschereau, secrétaire générale
isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca

Je serai la responsable de l'AIR au MES, mais je travaillerai de concert avec mon collègue Vincent Piquette (en copie de ce courriel). Merci de nous convoquer tous les deux pour la formation.

Cordialement,

Isabelle Taschereau
Secrétaire générale et directrice du Bureau de la sous-ministre
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
(418) 781-2300

isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca

---

ruire et en informer l'expéditeur.

Avis de confidentialité
Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

De :	Gabriel Girard
A :	Nathalie Bilodeau; Renée-Claude Ouellet
Cc :	Rim Bhairi; Anne-Marie L"heureux; Éric Malenfant
Objet :	RE: projet de modification du Règlement - réponse à certaines de vos questions
Date :	3 novembre 2023 10:19:22
Pièces jointes :	image003.png image004.png image005.png image006.png image007.png image008.png image009.png image014.png image015.png image016.png image017.png

---

Bonjour Nathalie,

D'abord, merci pour les réponses à nos questions.

En ce qui concerne le délai pour le projet de règlement finalisé, il nous sera plus facile de nous prononcer une fois que nous aurons reçu vos orientations finales.

Merci et bonne journée,

Gabriel Girard, avocat
Ministère de la Justice
Direction des affaires juridiques
Éducation et Enseignement supérieur
Culture et Communications

1126 Grande Allée Ouest, 5e étage
Québec
Tél : 418 643-3747 poste 2831
gabriel.girard@education.gouv.qc.ca

De : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 3 novembre 2023 10:09
À : Gabriel Girard <gabriel.girard@education.gouv.qc.ca>; Renée-Claude Ouellet <renee-claude.ouellet@education.gouv.qc.ca>
Cc : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>; Éric Malenfant <Eric.Malenfant@education.gouv.qc.ca>
Objet : projet de modification du Règlement - réponse à certaines de vos questions

Bonjour Renée-Claude et Gabriel,

Lors de notre rencontre d'hier, nous n'avons pas eu le temps d'échanger sur toutes les questions que vous aviez pour nous.

Voici, dans le document ci-joint, les réponses à vos questions et d'autres questions.

Nous nous rencontrons lundi prochain afin de discuter des différents éléments restés en suspens à la suite de notre échange d'hier. J'espère que nous pourrons vous transmettre nos derniers commentaires lundi.

Aussi, avez-vous une idée du moment où nous pourrions recevoir le projet de Règlement modifié finalisé, car je dois mettre notre échéancier à jour?

Je vous remercie,

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Nathalie Bilodeau
A :	Gabriel Girard; Renée-Claude Ouellet
Cc :	Rim Bhairi; Anne-Marie L"heureux; Éric Malenfant
Objet :	projet de modification du Règlement - réponse à certaines de vos questions
Date :	3 novembre 2023 10:08:58
Pièces jointes :	image003.png image004.png image005.png image006.png image007.png image008.png image009.png Tableau_Règlement modifié DAJ 2023-11-03.docx image010.png image011.png image012.png image013.png

---

Bonjour Renée-Claude et Gabriel,

Lors de notre rencontre d'hier, nous n'avons pas eu le temps d'échanger sur toutes les questions que vous aviez pour nous.

Voici, dans le document ci-joint, les réponses à vos questions et d'autres questions.

Nous nous rencontrons lundi prochain afin de discuter des différents éléments restés en suspens à la suite de notre échange d'hier. J'espère que nous pourrons vous transmettre nos derniers commentaires lundi.

Aussi, avez-vous une idée du moment où nous pourrions recevoir le projet de Règlement modifié finalisé, car je dois mettre notre échéancier à jour?

Je vous remercie,

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Nathalie Bilodeau
A :	Berchmans Ntibashoboye; Paul Migneault
Cc :	Rim Bhairi; Anne-Marie L"heureux; Éric Malenfant
Objet :	AIR terminée pour commentaires et bonification svp
Date :	1 novembre 2023 13:04:35
Pièces jointes :	AIR_Doc de travail_MES_MEQ_2023-11-01.docx image003.png image004.png image005.png image006.png image007.png image008.png image009.png image014.png image015.png image016.png image017.png

---

Bonjour,

Voici notre AIR complétée.
Nous tenons à vous remercier pour votre accompagnement et votre grande collaboration.

Nous attendrons vos commentaires et bonifications avant de l'envoyer à nos directeurs pour approbation finale, puis à notre responsable de l'AIR au Ministère.

Si c'est possible pour vous de nous transmettre vos commentaires demain jeudi, ce serait grandement apprécié.

Cordialement,

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Nathalie Bilodeau
A : Rim Bhairi; Anne-Marie L"heureux
Cc : Éric Malenfant
Objet : TR: 22-216 : Règlement LEP
Date : 17 novembre 2023 10:07:51
Pièces jointes : Reglement-LEP-231117.docx
image003.png
image004.png
image005.png
image006.png
image007.png
image008.png
image009.png
image010.png
image011.png
image012.png
image013.png

Bonjour,

Renée-Claude a posé plusieurs questions sur le projet de Règlement modifié.

Je nous planifie une rencontre de travail pour le début de la semaine prochaine. D'ici là, je vais regarder le tout et proposer des réponses.

Bonne journée!

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Gabriel Girard <gabriel.girard@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 novembre 2023 09:47
À : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Renée-Claude Ouellet <renee-claude.ouellet@education.gouv.qc.ca>
Objet : 22-216 : Règlement LEP

Bonjour Nathalie,

Gabriel Girard, avocat
Ministère de la Justice
Direction des affaires juridiques
Éducation et Enseignement supérieur
Culture et Communications

1126 Grande Allée Ouest, 5e étage
Québec
Tél : 418 643-3747 poste 2831
gabriel.girard@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Naoual Belbouhali
A :	Rim Bhairi; Éric Beauregard
Objet :	RE: Projet de règlement - suivi du dossier
Date :	4 décembre 2023 12:31:20
Pièces jointes :	image008.png image014.png image020.png image023.png image024.png image006.png image007.png image011.png image012.png

---

Bonjour,

Le tout est transmis à la DG via Syged. J'ai avisé aussi Fanny pour le traiter en priorité.

Bonne journée,

Naoual Belbouhali (elle) | Adjointe administrative
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 4 décembre 2023 10:06
À : Naoual Belbouhali <naoual.belbouhali@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projet de règlement - suivi du dossier

Re-Bonjour Naoual,

J'ai rectifié un petit détail dans la note. La dernière version se trouve toujours dans le K
Le lien : K:\GRP\DEC\Bureau de la conformité\3. Travaux du Bureau\1. Travaux en cours\Règlement d'application sur LEP\SC-65801_commande 4_2023.11.29

merci

Rim Bhairi | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé

Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Rim Bhairi
Envoyé : 4 décembre 2023 08:57
À : Naoual Belbouhali <naoual.belbouhali@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projet de règlement - suivi du dossier

Bonjour Naoual,

Aurais-tu besoin de la version pdf de l'avis de publication? Ou le tout est déjà fait?

Merci.

Rim Bhairi | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 décembre 2023 14:50
À : Naoual Belbouhali <naoual.belbouhali@mes.gouv.qc.ca>; Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Fwd: Projet de règlement - suivi du dossier

Bonjour Naoual,

Voici les derniers documents à joindre au SC sur le projet de règlement.
Merci et bon week-end

De : Gabriel Girard <gabriel.girard@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : Friday, December 1, 2023 1:52:29 PM
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>; Annie Aubin <Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca>; Éric Malenfant <Eric.Malenfant@education.gouv.qc.ca>; Patricia Lavoie <Patricia.Lavoie@education.gouv.qc.ca>; Carl-Éric Dion <Carl-Eric.Dion@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projet de règlement - suivi du dossier

Gabriel Girard, avocat
Ministère de la Justice
Direction des affaires juridiques
Éducation et Enseignement supérieur
Culture et Communications

1126 Grande Allée Ouest, 5e étage
Québec
Tél : 418 643-3747 poste 2831
gabriel.girard@education.gouv.qc.ca

De : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 30 novembre 2023 14:43
À : Gabriel Girard <gabriel.girard@education.gouv.qc.ca>; Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>; Éric Malenfant <Eric.Malenfant@education.gouv.qc.ca>; Annie Aubin <Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca>
Cc : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de règlement - suivi du dossier

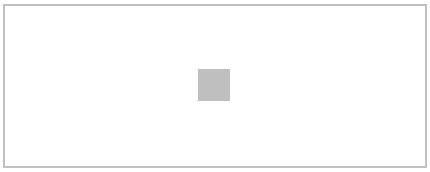

Bonjour,

, je vous invite à faire les suivis du dossier en objet avec Rim et moi-même.

Merci pour votre collaboration et bonne journée.

Eric Beauregard | Directeur
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Éric Beauregard

De: Éric Beauregard
Envoyé: 3 novembre 2023 08:41
À: Caroline Kelly
Cc: Christian Lavoie
Objet: TR: AIR et validation de conformité

Bonjour Caroline,

Je te transfère l'échange de courriel ci-dessous simplement pour m'assurer que tu disposes des dernières informations.
Merci et bonne journée.

Eric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé

De : Éric Beauregard
Envoyé : 3 novembre 2023 08:20
À : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>; Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>; Annie Aubin <Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca>; Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>; Éric Malenfant <Eric.Malenfant@education.gouv.qc.ca>
Objet : AIR et validation de conformité

Bonjour,

En suivi des échanges entre notre secrétaire générale et le MEIE, la validation de la conformité de notre AIR sera effectuée par le MEIE cette fois-ci. D'ailleurs, ils pensent pouvoir nous revenir à cet effet aujourd'hui. Bref, pour cette étape, nous sommes dans les temps.

Bonne journée à tous.

Eric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé

De : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 novembre 2023 20:52
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Simona Pavel <simona.pavel@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Vincent Piquette <Vincent.Piquette@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Complément de question

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Nous faisons le suivi pour l'histoire des coordonnées, mais selon ce que j'en comprends, la conformité se ferait en parallèle par le MEIE.

Voir ci-dessous.
J'attends un retour de la SGA du MEQ, afin de convenir des personnes à identifier dans l'AIR.

Merci,

Isabelle

De : Berchmans Ntibashoboye <Berchmans.Ntibashoboye@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 novembre 2023 17:57
À : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Vincent Piquette <Vincent.Piquette@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Complément de question

Économie, Innovation et Énergie Québec

Bonjour,

Téléchargez Outlook pour iOS

De : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : Thursday, November 2, 2023 5:31:39 PM
À : Berchmans Ntibashoboye <Berchmans.Ntibashoboye@economie.gouv.qc.ca>
Cc : Vincent Piquette <Vincent.Piquette@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Complément de question

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Berchmans

En lien avec l'échange que nous avons eu ce matin, est-ce que nous devrons refaire un exercice de conformité ou d'une certaine façon, cette première démarche sera complétée à 100 %?
Nous avons compris que vu que vous commentiez, tout serait conforme par la suite.
Comme vous devez retourner le tout demain aux équipes, nous essayons de planifier notre échéancier.

Je vous remercie,

Isabelle Taschereau
Secrétaire générale et directrice du Bureau de la sous-ministre
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
(418)

isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Avis de confidentialité
Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

De : Nathalie Bilodeau
A : Éric Malenfant; Anne-Marie L"heureux; Rim Bhairi
Cc : Éric Beauregard; Annie Aubin
Objet : TR: Tableau échéancier à jour - dossier projet de modification du Règlement
Date : 24 novembre 2023 16:48:49
Pièces jointes : image003.png
image004.png
image005.png
image006.png
image007.png
image008.png
image009.png
Tableau échéancier_2023-11-24.docx
image014.png
image015.png
image016.png
image017.png
image018.png
image019.png
image020.png

Bonjour,

Voici la version à jour du tableau présentant l'échéancier. Le document est également sur Teams.

Bonne fin de semaine!

PS : Merci Annie, j'avais oublié.

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère experte
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Annie Aubin <Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 novembre 2023 16:43
À : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Tableau échéancier à jour - dossier projet de modification du Règlement

Merci Nathalie,

Si possible, mettre Anne-Marie et Éric Malenfant dans toutes les correspondances concernant ce dossier, afin de permettre une meilleure fluidité des réponses SVP.

Merci de ta compréhension,

Annie Aubin | Directrice de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 28e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : 418 646-3939, poste 3162 Cell. : [redacted]
Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca |

De : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 novembre 2023 11:06
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Annie Aubin <Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca>
Objet : Tableau échéancier à jour - dossier projet de modification du Règlement

Bonjour,

Voici le calendrier à jour avec les réponses, surlignées en jaune, aux questions du MEQ.
Il est également déposé dans Teams.

Bonne journée!

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère experte
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Éric Malenfant
A :	Nathalie Bilodeau
Cc :	Annie Aubin; Anne-Marie L"heureux; Rim Bhairi
Objet :	RE: Nouveau calendrier Modification du Règlement d"application de la Loi sur l"enseignement privé
Date :	23 novembre 2023 16:25:19
Pièces jointes :	Tableau échéancier_2023-11-069L(C).docx image001.png

Bonjour,

Je me permets une relance, car on me relance.

Merci et bonne soirée,

Éric Malenfant
Adjoint exécutif
Ministère de l'Éducation
Direction de l'enseignement privé | Page Web
1035, rue de la Chevrotière, 28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : 418 646-3939, poste 2944 | Cell. :
Courriel : eric.malenfant@education.gouv.qc.ca

De : Éric Malenfant
Envoyé : 21 novembre 2023 16:08
À : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Annie Aubin <Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca>; Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>; Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé
Importance : Haute

Bonjour Nathalie,

Pouvez-vous répondre aux questions sur l'échéancier SVP?

Merci et bonne journée,

Éric Malenfant
Adjoint exécutif
Ministère de l'Éducation
Direction de l'enseignement privé | Page Web
1035, rue de la Chevrotière, 28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : 418 646-3939, poste 2944 | Cell. :
Courriel : eric.malenfant@education.gouv.qc.ca

De : Lucie Beauregard <Lucie.Beauregard@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 novembre 2023 13:58
À : Steeven Gagné <steeven.gagne@education.gouv.qc.ca>
Cc : Éric Malenfant <Eric.Malenfant@education.gouv.qc.ca>; Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>; Lucie Cormier <Lucie.Cormier@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé

Bonjour,

Voici mes commentaires concernant les dates prévues à l'échéancier.

Au plaisir!
Lucie Beauregard
Conseillère stratégique
Direction de l'organisation scolaire
Ministère de l'Éducation

De : Lucie Cormier <Lucie.Cormier@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 novembre 2023 15:19
À : Steeven Gagné <steeven.gagne@education.gouv.qc.ca>
Cc : Annie Aubin <Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca>; Éric Malenfant <Eric.Malenfant@education.gouv.qc.ca>; Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>; Lucie Beauregard <Lucie.Beauregard@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé

Bonjour Steeven,

je viens de parler avec Anne-Marie concernant la demande d'approbation du calendrier.

Tous les éléments en vert me questionne. Merci de me revenir rapidement après votre rencontre lundi.

De l'expérience de l'an passé, on nous a demandé en urgence de rédiger une note l'intention de notre ministre. Je vous invite à faire la même chose avec nouveau projet, si ce n'est pas déjà fait. Vous pourriez mettre à jour la note de l'an passé. Marc m'a informé vouloir la lire en début de semaine prochaine.

Je place @Lucie Beauregard, en copie pour l'informer d'où nous en sommes rendus et pour avoir ses commentaires sur l'échéancier. Je vous invite à communiquer ensemble.

Enfin, je l'ai informé que ce dossier fait partie du tableau de suivi de la sous-ministre pour lequel Caroline doit rendre des compte chaque semaine.

Je demeure disponible,

Lucie

De : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 novembre 2023 15:54
À : Lucie Cormier <Lucie.Cormier@education.gouv.qc.ca>
Cc : Annie Aubin <Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca>; Steeven Gagné <steeven.gagne@education.gouv.qc.ca>; Éric Malenfant <Eric.Malenfant@education.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé

Bonjour Lucie,

Ce calendrier a fait l'objet de quelques rencontres entre la DEP du MES et du MEQ. Est-ce possible de m'expliquer ou me donner un exemple des détails que tu souhaites avoir entre le 9 novembre et le 18 décembre svp? Je veux être certaine de bien expliquer le besoin au MES lors d'une prochaine rencontre avec nos directeurs (MES-MEQ) que je planifierai à cet effet.

Je te remercie et te souhaite une belle journée,

Anne-Marie L'Heureux
Conseillère experte de l'enseignement privé
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation
Tel : 418 646-3939 # 2555
Cellulaire :
anne-marie.lheureux@education.gouv.qc.ca

De : Steeven Gagné <steeven.gagne@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 novembre 2023 15:04
À : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé

De : Lucie Cormier <Lucie.Cormier@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 14 novembre 2023 13:42
À : Steeven Gagné <steeven.gagne@education.gouv.qc.ca>
Cc : Annie Aubin <Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca>; Caroline Kelly <caroline.kelly@education.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé

Bonjour Steeven,

En regardant cet échéancier, je ne suis pas certaine qu'on laisse suffisamment de temps à notre directrice générale, notre SMA, notre secrétariat général et notre ministre pour tout approuver les documents avant Noël.

Pouvez-vous me détailler un peu cet échéancier entre le 9 novembre et le 18 décembre svp ?

J'aimerais aussi qu'Annie approuve cet échéancier avant de le soumettre à Caroline.

Merci encore,
Lucie

De : Isabelle Daigneault <isabelle.daigneault@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 14 novembre 2023 09:14
À : Lucie Cormier <Lucie.Cormier@education.gouv.qc.ca>; Caroline Kelly <caroline.kelly@education.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé

Bonjour,

PVI

De : Marc-André Thivierge <marc-andre.thivierge@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 novembre 2023 17:30
À : Marc Sirois <marc.sirois@education.gouv.qc.ca>
Cc : Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Simona Pavel <simona.pavel@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Nouveau calendrier Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé

Bonjour Marc,

Tu trouveras ci-joint l'échéancier des travaux du projet de modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Une entrée en vigueur le 1er juillet est toujours possible si toutes les étapes restantes se déroulent bien.

Selon les échanges avec notre secrétariat général, on va pouvoir sortir rapidement l'analyse d'impact réglementaire. Le tout a été discuté avec le SG du MEQ.

N'hésite pas si tu as des questions.

Merci et bonne soirée,

Marc-André

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Éric Beauregard
A :	Rim Bhairi
Objet :	RE: Deux autres documents à joindre dans SYGED_SC-65801 Commande 4
Date :	12 décembre 2023 09:04:31
Pièces jointes :	image001.png image004.png image010.png image006.png image009.png image013.png image015.png image017.png

---

En fait, tu pourrais préciser à Barissa qu'il faut simplement mettre à jour le plan de comm qu'ils avaient produit en février dernier.

Eric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé

De : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 12 décembre 2023 08:25
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Deux autres documents à joindre dans SYGED_SC-65801 Commande 4

Bonjour Éric,

Oui, j'ai retracé un plan de comm rédigé en février 2023. Et comme tu as vu, j'ai écrit à la DCOM pour leur demander le moment idéal pour produire un tel plan pour cette année et avoir le formulaire en question.

À +

Rim Bhairi | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 décembre 2023 17:24
À : Naoual Belbouhali <naoual.belbouhali@mes.gouv.qc.ca>; Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Deux autres documents à joindre dans SYGED_SC-65801 Commande 4

Je ne suis pas capable d'accéder au SC en question moi non plus.
@Rim Bhairi je souhaite vérifier si on avait un plan de comm lors de la première publication.
On réessaye demain.
Merci

Eric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé

De : Naoual Belbouhali <naoual.belbouhali@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 décembre 2023 16:02
À : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Deux autres documents à joindre dans SYGED_SC-65801 Commande 4

Bonjour Rim,

Comme j'ai un problème d'accès au Syged aujourd'hui. J'essaierai demain de les rajouter si tout est retourné à la normale.

Bonne fin de journée,

Naoual Belbouhali (elle) | Adjointe administrative
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 décembre 2023 15:57
À : Naoual Belbouhali <naoual.belbouhali@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Deux autres documents à joindre dans SYGED_SC-65801 Commande 4

Bonjour Naoual,

J'ai reçu la version anglaise de l'avis de prépublication du règlement et le règlement. Merci de les rajouter dans SYGED.
Ils sont ici :

K:\GRP\DEC\Bureau de la conformité\3. Travaux du Bureau\1. Travaux en cours\Règlement d'application sur LEP\SC-65801_commande 4_2023.11.29\SC-65801 com4-7-Avis_prepublication_Règlement_LEP_Ag.docx

K:\GRP\DEC\Bureau de la conformité\3. Travaux du Bureau\1. Travaux en cours\Règlement d'application sur LEP\SC-65801_commande 4_2023.11.29\SC-65801 com4-8-Règlement_LEP_Ag.docx

Merci!

Rim Bhairi | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Marc-André Thivierge
À : Josianne Gervais
Objet : TR: Règlement LEP
Date : 19 décembre 2023 11:29:00

Allô, je ne sais pas si tu avais vu ce courriel

De : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 décembre 2023 10:51
À : Nancy-Sonia Trudelle <Nancy-Sonia.Trudelle@education.gouv.qc.ca>
Cc : Jacinthe Bonneau <Jacinthe.Bonneau@education.gouv.qc.ca>
Objet : Règlement LEP

Bonjour Nancy-Sonia,

Je comprends que le projet de règlement LEP serait sur le bureau de votre sous-ministre.
Je voulais seulement t'informer que si nous souhaitons arriver dans les délais, il doit être déposé DOSSDEC demain.
Serait-il possible de voir s'il y a quelque chose qui accroche?
Peut-on espérer que le tout bouge d'ici demain?

Je te remercie,
Bonne journée,

Isabelle Taschereau
Secrétaire générale et directrice du Bureau de la sous-ministre
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
(418) [redacted]

isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Anne-Marie L"heureux
A : Rim Bhairi
Objet : AMEDÉ: TR: Informations pour la DCOM -
Date : 24 janvier 2024 10:07:39
Pièces jointes : image003.png
image009.png
image017.png
image007.png
image008.png
image011.png

Bonjour Rim,

Voici de petits ajustements :

- Ministère de l’Éducation
- Direction de l’enseignement privé
- Direction générale de l'enseignement privé et de l'enseignement à la maison (DGEPEM)
- Secteur de la Réussite éducative et main-d’œuvre (REMO)

Cordialement,

Anne-Marie L’Heureux

Coordonnatrice de l’accompagnement du réseau privé, de la gestion des permis et de la vérification des normes - C
Direction de l’enseignement privé
Ministère de l’Éducation
Tel : 418 646-3939 # 2555
Cellulaire : [redacted]
anne-marie.lheureux@education.gouv.qc.ca

De : Anne-Marie L'heureux
Envoyé : 24 janvier 2024 10:00
À : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Informations pour la DCOM

Bonjour Rim,

Voici les infos :

- Ministère de l’Éducation
- Direction de l’enseignement privé
- Direction générale de l'enseignement privé et enseignement à la maison (DGEPEM)
- Sous-ministériat de la Réussite éducative et main-d’œuvre (REMO)

Bonne journée,

Anne-Marie L'Heureux
Coordonnatrice de l'accompagnement du réseau privé, de la gestion des permis et de la vérification des normes - C
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation
Tel : 418 646-3939 # 2555
Cellulaire :
anne-marie.lheureux@education.gouv.qc.ca

De : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 23 janvier 2024 15:39
À : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>
Objet : Informations pour la DCOM

Bonjour Anne-Marie,

J'espère que tu vas bien!

Pourrais-tu, stp, me fournir les informations suivantes ?

Ministère de l'Éducation
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des …
Sous-ministériat des …

C'est la direction des communications qui me demande de les fournir.

Merci beaucoup.

Rim Bhairi | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Valérie Vincent

De: Simona Pavel
Envoyé: 11 janvier 2024 14:01
À: Valérie Vincent
Objet: TR: SC-65801 : Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1, r. 1)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Val,

C'est à ma demande que Josianne a transmis le courriel ci-dessous au MEQ. Voir avec elle si le SG-MEQ a répondu. Rim disait que le SG- MEQ voulait absolument de faire la mise à jour. Si n'est pas nécessaire laisse tomber la validation que je t'ai demandée.

Merci.
Simona

De : Marc-André Thivierge <marc-andre.thivierge@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 janvier 2024 13:48
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Simona Pavel <simona.pavel@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: SC-65801 : Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1, r. 1)

Enseignement supérieur Québec

Info. ça chemine…
Josianne a pris une belle initiative.

De : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 janvier 2024 13:40
À : Paule De Blois <paule.deblois@mes.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <marc-andre.thivierge@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Vincent Piquette <Vincent.Piquette@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: SC-65801 : Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1, r. 1)

Enseignement supérieur Québec

PVI

De : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 janvier 2024 12:25
À : Sandrine Jouis <sandrine.jouis@education.gouv.qc.ca>
Cc : Lucie Cormier <Lucie.Cormier@education.gouv.qc.ca>; Anne Rochette <Anne.Rochette@education.gouv.qc.ca>;

Mélanie Savard <melanie.savard@mes.gouv.qc.ca>; Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: SC-65801 : Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1, r. 1)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Sandrine,

Je te remercie pour ce suivi, c'est très apprécié.

Je me demandais toutefois s'il était possible de monter en parallèle pour approbation le dossier à votre cabinet, avec une mention que l'échéancier sera mis à jour en fonction de la date de la signature des deux ministres. Je crois que les équipes pourront plus facilement évaluer une date de mise en œuvre lorsque les documents seront approuvés par les deux ministres. Qu'en pensez-vous ?

Cordialement,

Josianne

Josianne Gervais
Conseillère stratégique
Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
josianne.gervais@mes.gouv.qc.ca

De : Sandrine Jouis <sandrine.jouis@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 janvier 2024 17:04
À : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Lucie Cormier <Lucie.Cormier@education.gouv.qc.ca>; Anne Rochette <Anne.Rochette@education.gouv.qc.ca>
Objet : SC-65801 : Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1, r. 1)

Éducation Québec

Bonjour Josianne,

Le dossier en objet a bien été présenté à Mme Arav et elle s'est montrée en accord. Par contre, l'échéancier actuel devra être ajusté, donc nos équipes vont rapidement communiquer avec les vôtres pour procéder. Le dossier pourra ensuite cheminer vers notre cabinet.

Je demeure disponible!

Merci et bonne journée,

Sandrine Jouis
Secrétariat général
Ministère de l'Éducation
c [redacted]
sandrine.jouis@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Gabriel Girard
A :	Rim Bhairi
Cc :	Éric Beauregard
Objet :	RE: Projet de règlement - suivi du dossier
Date :	4 décembre 2023 11:41:48
Pièces jointes :	Avis-prepub-Reglt-LEP-231201 (01).pdf image006.png image009.png image013.png image015.png image016.png image001.png image002.png image004.png

---

Bonjour Rim,

Comme demandé, voici une la version pdf de l'avis de publication.

J'en profite également pour vous informer qu'étant donné le court délai pour la traduction. Les services de traduction travailleront sur un document word. La version traduite qui vous sera transmise vendredi devrait donc être sur un document word. La version xml suivra par la suite.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez d'autres questions.

Bonne journée,

Gabriel Girard, avocat
Ministère de la Justice
Direction des affaires juridiques
Éducation et Enseignement supérieur
Culture et Communications

1126 Grande Allée Ouest, 5e étage
Québec
Tél : 418 643-3747 poste 2831
gabriel.girard@education.gouv.qc.ca

De : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 4 décembre 2023 11:35
À : Gabriel Girard <gabriel.girard@education.gouv.qc.ca>
Cc : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projet de règlement - suivi du dossier

Bonjour Gabriel,

Est-ce que tu peux nous faire parvenir l'avis de publication en version PDF aussi?

Merci beaucoup.

Rim Bhairi | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Gabriel Girard <gabriel.girard@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 décembre 2023 13:52
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>; Annie Aubin <Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca>; Éric Malenfant <Eric.Malenfant@education.gouv.qc.ca>; Patricia Lavoie <Patricia.Lavoie@education.gouv.qc.ca>; Carl-Éric Dion <Carl-Eric.Dion@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projet de règlement - suivi du dossier

Bonjour Éric,

Comme discuté, tu trouveras en pièce jointe le projet de règlement ainsi que l'avis de publication en version .pdf et .xml.

Les traductions suivront sous peu.

En espérant le tout conforme,

Gabriel Girard, avocat
Ministère de la Justice
Direction des affaires juridiques
Éducation et Enseignement supérieur
Culture et Communications

1126 Grande Allée Ouest, 5e étage
Québec
Tél : 418 643-3747 poste 2831
gabriel.girard@education.gouv.qc.ca

De : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 30 novembre 2023 14:43
À : Gabriel Girard <gabriel.girard@education.gouv.qc.ca>; Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>; Éric Malenfant <Eric.Malenfant@education.gouv.qc.ca>; Annie Aubin <Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca>
Cc : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de règlement - suivi du dossier

Bonjour,

[redacted], je vous invite à faire les suivis du dossier en objet avec Rim et moi-même.
Merci pour votre collaboration et bonne journée.

Eric Beauregard | Directeur
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Éric Malenfant
A :	Anne-Marie L"heureux; Nathalie Bilodeau; Éric Beauregard; Annie Aubin
Cc :	Rim Bhairi
Objet :	RE: rencontre de jeudi 15h30 Objet - Règlement et AIR
Date :	8 novembre 2023 08:30:26
Pièces jointes :	image010.png image013.png image018.png image019.png image020.png image021.png image022.png image023.png image024.png image025.png image026.png image027.png

---

Bonjour,

J'ai fait une relecture également et rien à redire de mon côté non plus.

Merci et bonne journée,

Éric Malenfant
Adjoint exécutif
Ministère de l'Éducation
Direction de l'enseignement privé | Page Web
1035, rue de la Chevrotière, 28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : 418 646-3939, poste 2944 | Cell. :
Courriel : eric.malenfant@education.gouv.qc.ca

De : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 8 novembre 2023 08:11
À : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>; Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Annie Aubin <Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca>
Cc : Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>; Éric Malenfant <Eric.Malenfant@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: rencontre de jeudi 15h30 Objet - Règlement et AIR

Bonjour,

J'ai fait une dernière relecture ce matin et c'est parfait pour moi. Les commentaires de M. Berchmans sont bien intégrés à l'AIR.

Cordialement,

Anne-Marie L'Heureux
Conseillère experte de l'enseignement privé
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation
Tel : 418 646-3939 # 2555
Cellulaire :
anne-marie.lheureux@education.gouv.qc.ca

De : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 novembre 2023 16:50
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Annie Aubin <Annie.Aubin@education.gouv.qc.ca>
Cc : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>; Rim Bhairi <rim.bhairi@mes.gouv.qc.ca>; Éric Malenfant <Eric.Malenfant@education.gouv.qc.ca>
Objet : rencontre de jeudi 15h30 Objet - Règlement et AIR

Bonjour,

Voici l'analyse d'impact réglementaire produite par le MEQ et le MES et approuvée par le MEIE.
Le MEIE a confirmé la conformité de notre AIR.
Il reste seulement une dernière relecture par Anne-Marie et Éric M. à la suite des commentaires et de l'approbation par le MEIE.

Selon l'échéancier, elle doit passer en révision linguistique avant d'être transmise à nos autorités respectives dans la semaine du 20 novembre accompagnée des autres documents (Mémoire, Règlement modifié, etc.).

Bonne soirée et à jeudi!

Nathalie Bilodeau (elle) | Conseillère experte
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Éric Beauregard
A :	Nathalie Bilodeau; Rim Bhairi; Annie Aubin; Anne-Marie L"heureux; Éric Malenfant
Objet :	AIR et validation de conformité
Date :	3 novembre 2023 08:19:34

Bonjour,

En suivi des échanges entre notre secrétaire générale et le MEIE, la validation de la conformité de notre AIR sera effectuée par le MEIE cette fois-ci. D'ailleurs, ils pensent pouvoir nous revenir à cet effet aujourd'hui. Bref, pour cette étape, nous sommes dans les temps.

Bonne journée à tous.

Eric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé

De : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 novembre 2023 20:52
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Simona Pavel <simona.pavel@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Vincent Piquette <Vincent.Piquette@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Complément de question

Bonjour,

Nous faisons le suivi pour l'histoire des coordonnées, mais selon ce que j'en comprends, la conformité se ferait en parallèle par le MEIE.
Voir ci-dessous.
J'attends un retour de la SGA du MEQ, afin de convenir des personnes à identifier dans l'AIR.

Merci,

Isabelle

De : Berchmans Ntibashoboye <Berchmans.Ntibashoboye@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 novembre 2023 17:57
À : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Vincent Piquette <Vincent.Piquette@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Complément de question

Bonjour,

Compte tenu des délais, l'accompagnement sera suffisant. Autrement, je vais m'assurer que toutes les sections sont bien complétées.
Toutefois, s'il y a un détail qui manque (un doute), vous pouvez me contacter directement.

Évidemment, vous allez prendre connaissance de l'AIR comme vous le faites pour le mémoire.

Quant à la personne de contact à inscrire dans l'AIR, elle peut être le professionnel, le gestionnaire ou même qq des communications. Selon la sensibilité des modalités proposées, cette personne de contact peut recevoir les questions de journalistes (par exemple) et demander au professionnel de préparer les éléments de réponse. Ainsi, il y aura deux personnes de contact 1. MES 2.MEQ. Je vais indiquer ça à la section prévue dans l'AIR.

Bonne fin de journée

Salutations

Téléchargez Outlook pour iOS

De : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : Thursday, November 2, 2023 5:31:39 PM
À : Berchmans Ntibashoboye <Berchmans.Ntibashoboye@economie.gouv.qc.ca>
Cc : Vincent Piquette <Vincent.Piquette@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Complément de question

Bonjour Berchmans

En lien avec l'échange que nous avons eu ce matin, est-ce que nous devrons refaire un exercice de conformité ou d'une certaine façon, cette première démarche sera complétée à 100 %?
Nous avons compris que vu que vous commentiez, tout serait conforme par la suite.

Comme vous devez retourner le tout demain aux équipes, nous essayons de planifier notre échéancier.

Je vous remercie,

Isabelle Taschereau
Secrétaire générale et directrice du Bureau de la sous-ministre
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
[redacted]

isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Avis de confidentialité
Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

Québec
Gouvernement du Québec

Québec, le 16 janvier 2023

Madame Renée Champagne
Présidente
Commission consultative de l'enseignement privé
1035, rue De La Chevrotière, 26e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chapitre E-9.1), nous soumettons à l'examen de la Commission consultative de l'enseignement privé un projet de règlement visant à modifier le *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 4).

Rappelons que ce règlement n'a pas été substantiellement modifié depuis son entrée en vigueur le 1er juillet 1993. Plusieurs dispositions sont désuètes, d'autres auraient dû être ajoutées il y a plusieurs années et d'autres sont nécessaires afin de tenir compte de nouvelles réalités touchant notamment l'enseignement collégial et la formation professionnelle, dont le recrutement d'étudiants étrangers.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

La ministre de l'Enseignement supérieur,

Pascale Déry

Le ministre de l'Éducation,

Bernard Drainville

p. j. : 1

Karine Hardy

De: Josianne Gervais
Envoyé: 11 janvier 2024 12:25
À: Sandrine Jouis
Cc: Lucie Cormier; Anne Rochette; Mélanie Savard; Isabelle Taschereau
Objet: RE: SC-65801 : Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1, r. 1)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Sandrine,

Je te remercie pour ce suivi, c'est très apprécié.

Je me demandais toutefois s'il était possible de monter en parallèle pour approbation le dossier à votre cabinet, avec une mention que l'échéancier sera mis à jour en fonction de la date de la signature des deux ministres. Je crois que les équipes pourront plus facilement évaluer une date de mise en œuvre lorsque les documents seront approuvés par les deux ministres. Qu'en pensez-vous ?

Cordialement,

Josianne

Josianne Gervais
Conseillère stratégique
Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
josianne.gervais@mes.gouv.qc.ca

De : Sandrine Jouis <sandrine.jouis@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 janvier 2024 17:04
À : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Lucie Cormier <Lucie.Cormier@education.gouv.qc.ca>; Anne Rochette <Anne.Rochette@education.gouv.qc.ca>
Objet : SC-65801 : Projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1, r. 1)

Éducation Québec

Bonjour Josianne,

Le dossier en objet a bien été présenté à Mme Arav et elle s'est montrée en accord. Par contre, l'échéancier actuel devra être ajusté, donc nos équipes vont rapidement communiquer avec les vôtres pour procéder. Le dossier pourra ensuite cheminer vers notre cabinet.

Je demeure disponible!

Merci et bonne journée,

Sandrine Jouis
Secrétariat général
Ministère de l'Éducation
c [redacted]
sandrine.jouis@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Québec
© Éditeur officiel du Québec

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCES AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

31. Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

1982, c. 30, a. 31.

33. Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:

1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;

2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;

3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;

4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;

5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;

6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;

7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;

8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

1982, c. 30, a. 33; 2006, c. 22, a. 20; 2018, c. 3, a. 1.

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

36. Un organisme public peut refuser de communiquer toute version préliminaire ou tout projet de texte législatif ou réglementaire jusqu'à l'expiration de dix ans de sa date.

Sous réserve du paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 33, il en est de même des analyses s'y rapportant directement à moins que le projet de texte législatif ait été déposé devant l'Assemblée nationale ou que le projet de texte réglementaire ait été rendu public conformément à la loi.

1982, c. 30, a. 36; 1982, c. 62, a. 143.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:
1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

57. Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:
1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;
2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;
3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;

4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;
5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

1982, c. 30, a. 57; 1985, c. 30, a. 4; 1990, c. 57, a. 12; 1999, c. 40, a. 3; 2006, c. 22, a. 31.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:
1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;
3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;
5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;
6° *(paragraphe abrogé);*
7° *(paragraphe abrogé);*
8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;
9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir* :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 514 844-6170

b) *Motifs* :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais* :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).